



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE**

**Première réunion du Sous-groupe Espace aérien et opérations d'aérodromes d'APIRG  
(AAO SG/1)**

**(Dakar, Sénégal, 29 au 31 mai 2017)**

---

**Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Président et du  
Vice-président de l'AAO/SG**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ELECTION DU PRESIDENT DU  
SOUS-GROUPE AAO**

*(Présentation du Secrétariat)*

<b>RESUME</b>
<p>Ce document de travail soumet le projet d'ordre du jour de la</p> <p>Première réunion du Sous-groupe Espace aérien &amp; Operations d'aérodrome (AAO SG/1) de l'APIRG pour examen et adoption de l'ordre du jour de la Réunion et appelle à l'élection du Président et du Vice-président du Sous-groupe</p> <p>Mesures attendues de la réunion au <b>paragraphe 3.</b></p>
<p><b>REFERENCES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Rapport de l'APIRG/20</li><li>– Manuel de procédures de l'APIRG</li></ul>
<p>Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : <b>A &amp; B</b></p>

**1. INTRODUCTION**

1.1 L'ordre du jour provisoire de la Première réunion du Sous-groupe Espace aérien & Operations d'aérodrome (AAO/SG) de l'APIRG et ses notes explicatives ont été transmis aux Etats et aux organisations concernés en pièces jointes à la lettre d'invitation référencée : T 4/7-0198, datée du 24 mars 2017 et est présenté à l'**Appendice A** de ce document de travail pour examen par la réunion.

1.2 Le Manuel de procédures contient notamment les termes de référence, les dispositions de travail, les instructions internes ainsi que le Règlement intérieur pour la conduite des réunions de l'APIRG et de ses organes auxiliaires. Concernant les responsables élus, le Manuel de procédures dispose, en vertu de la Quatrième partie (Règlement intérieur pour la conduite de réunions des organes auxiliaires d'APIRG), que :

*6.1 Les Etats participant aux travaux des divers organes auxiliaires d'APIRG doivent s'attendre à ce que les experts qu'ils ont proposés au CCPA, à un sous-groupe ou à une équipe de projet soient élus comme Président, Coordonnateur d'équipe de projet (PTC) ou soient appelés à jouer le rôle de personnes ressources, selon le cas. Les experts investis de responsabilités seront appelés à exercer leurs diverses fonctions lors des réunions et autres événements ainsi que durant la période séparant les réunions. A cet égard, les Etats doivent veiller à ce que les fonctionnaires élus en cette qualité soient dûment appuyés pour exercer les charges pour lesquelles ils ont été élus*

*6.2 Afin de faciliter la répartition géographique des participants, les experts élus doivent être originaires des diverses sous-régions de la région AFI, ainsi, un Président et un Vice-président ne peuvent pas être ressortissants d'une même sous-région. Une répartition similaire vaut pour les membres élus au niveau des équipes de projet.*

*6.3 Les membres élus du CCPA et des Sous-groupes d'APIRG sont soutenus dans leurs responsabilités par les Secrétaires désignés par le Secrétaire d'APIRG parmi les membres du Secrétariat de l'OACI. Les responsables élus des Equipes de projet seront soutenus par des Facilitateurs désignés par le Secrétaire de l'APIRG.*

1.3 La réunion notera que la Réunion conjointe des Sous-groupes de planification opérationnelle d'aérodromes (AOP/SG) et Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information aéronautique/ Recherches et sauvetage (ATM/AIM/SAR/SG) (Nairobi, Kenya, 5 – 8 juillet 2016) a proposé que les Etats et les organisations constituent le noyau des membres d'APIRG AAO/SG, en prenant notamment en considération la répartition des Etats membres d'APIRG. L'identification a été par la suite approuvée par la Réunion APCC/1 et est présentée à l'**Appendice B** de ce document de travail par souci de commodité.

## **2. DISCUSSION**

2.1 La réunion notera que la Lettre d'invitation aux Etats à la réunion AAO SG/1 soulignait un certain nombre d'aspects relatifs à l'état d'avancement du travail de l'APIRG, notamment l'établissement et l'opérationnalisation des organes auxiliaires de la nouvelle structure de l'APIRG, l'identification des Etats et des organisations devant être les membres du Sous-groupe ainsi que les dispositions du Manuel de procédures de l'APIRG.

2.2 Des conseils sur l'ordre du jour provisoire ont été donnés par la Première réunion du Comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA/1) à Nairobi, Kenya, les 30 et 31 janvier 2017, prenant en considération le passage de la méthodologie de travail sortante

à la nouvelle méthodologie de travail d'APIRG ainsi que les progrès devant être réalisés par le Groupe.

**1. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document ;
- b) adopte l'ordre du jour de la réunion AAO SG/1 ; et
- c) élit le Président et le Vice-président de l'AAO/SG.

-----

PREMIERE REUNION DU SOUS-GROUPE ESPACE AERIEN ET OPERATIONS AEROPORTUAIRES  
DE L'APIRG  
(AAO SG/1)  
(DAKAR, SENEGAL, 29 AU 31 MAI 2017)

Objectif stratégique	Point de l'Ordre du jour	Objet
A & B	1.	<b>Adoption de l'ordre du jour et élection du Président et du Vice-président de l'AAO/SG</b>  La réunion examinera l'ordre du jour provisoire transmis avec la lettre d'invitation et adoptera l'ordre du jour de la réunion AAO SG/1
A & B	2.	<b>Examen des conclusions/réunions d'APIRG applicables à l'AAO/SG</b>
	3. 3.1 3.2	<b>Planification et mise en œuvre</b>  <b>Espace aérien (sécurité, capacité et efficacité)</b> <b>Opérations d'aérodromes (sécurité, capacité et efficacité)</b>
A & B	4. 4.1 4.2	<b>Identification du lien entre les projets d'APIRG</b>  <b>Lien entre les projets d'APIRG dans le cadre de l'AAO/SG</b> <b>Lien entre les projets AAO/SG et IIM.SG d'APIRG</b>
A & B	5.	<b>Formulaire de rapports sur la navigation aérienne de l'AFI (ANRF)</b>
	6.	<b>Base de données sur les carences de la navigation aérienne dans l'AFI</b>
A & B	7.	<b>Termes de référence (TdR), Composition et future programme de travail de l'AAO/SG</b>
	8.	<b>Questions diverses</b>

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

----FIN---

**ETATS ET ORGANISATIONS DEVANT ETRE LES MEMBRES CENTRAUX DE  
L'AAO/SG**

<b>N°</b>	<b>ZONE ESAF</b>	<b>N°</b>	<b>ZONE WACAF</b>
1.	Botswana	1.	Cabo Verde
2.	Ethiopie	2.	Côte d'Ivoire
3.	Kenya	3.	Gabon
4.	Namibie	4.	Gambie
5.	Seychelles	5.	Ghana
6.	Afrique du Sud	6.	Mauritanie
7.	Ouganda	7.	Nigeria
8.	Tanzanie	8.	Sao Tomé et Principe
9.	Zimbabwe	9.	Sénégal
ACI, ASECNA, CANSO, IATA ET IFATCA			

---FIN---